LISTE DES PIECES A JOINDRE (Article D.612 -4 DU Code de l'Education		
Attention : aucune copie ne pourra être faite sur place **Possibilité de fournir les documents au format numérique** **En l'absence de tous les documents le jour de l'inscription, vous ne pourrez pas vous inscrire et devrez reprendre un autre rendez-vous**	**Inscription**	**Réinscription**
Pièce d'identité : Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité	X	
Attestation de l'Ofpra si statut protection subsidiaire ou titre de séjour portant la mention "bénéficiaire de la protection subsidiaire	X	
Attestation de l'Ofpra si statut de Refugié titre de séjour portant la mention "Réfugié"	X	
Carte de séjour portant la mention "membre de la famille d'un citoyen de l'UE, EEE, Suisse, Monaco, Andorre" pour les membres de la famille d'un citoyen de l'UE, EEE, Suisse, Monaco, Andorre	X	
Carte de résident pour les résidents longue durée		
1 photo d'identité récente	X	
Décision judiciaire pour les pupilles de la nation ou de la République	X	
Relevé de notes du baccalauréat ou tout titre admis en équivalence (DAEU, Capacité en Droit…)	X	X
Inscription en L2, L3*, LPRO*, M1*, M2, Doctorat : attestation de réussite du dernier diplôme obtenu ou relevé de notes	X	X
Lettre d'admission (selon votre cas) : tout document justifiant votre admission	X	
Attestation de Contribution et de Vie Etudiante (CVEC) sur **MesServices.Etudiant.gouv.fr**	X	X
Pour les -de 25 ans **et** de nationalité française : * Attestation de recensement (document délivré par les mairies), pour les étudiants n'ayant pas encore effectué leur JDC. *Attestation JDC (ou JAPD) si effectuée. *L'absence de ce document bloquera l'édition du diplôme* Demande de duplicata : http ://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/perte-du-certificat	X X	
Sinon fournie l'an dernier, pour les - 25 ans **et** de nationalité étrangère : JDC ou JAPD (attestation de participation à la journée d'appel de préparation à la défense) Demande de duplicata : http ://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/perte-du-certificat		X
Fiche Assurance + Charte disponible en téléchargement sur la page des inscriptions https://www.univ-perp.fr/candidature-et-inscription/inscription/etudiant-etranger-doctorant-admis-sur-dossier-papier	X	X
En plus, selon votre situation		
Boursiers : Notification conditionnelle de bourse pour l'année en cours délivrée par le CROUS.(Sans ce document, vous ne serez pas considéré.e comme boursièr.e)	X	X
Pour les étudiants venant d'une autre université : joindre **OBLIGATOIREMENT** la fiche "transfert départ" visée par l'établissement d'origine et le quitus de la Bibliothèque	X	
Inscrit en parallèle dans un autre établissement : joindre le certificat de scolarité	X	
Si inscription au second semestre : fournir, (en plus de la fiche transert-départ et du quitus), la quittance de paiement et le certificat de scolarité de l'université d'origine	X	
Professeurs stagiaires (MEEF) : PV d'installation ou arrêté	X	X
Pour les étudiants mineur.e.s : Autorisation parentale signée du responsable légal, à télécharger sur la page des inscriptions : https://www.univ-perp.fr/candidature-et-inscription/inscription/etudiant-etranger-doctorant-admis-surdossier-papier	X	X
DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES ETUDIANTS EXTRA-COMMUNAUTAIRES		
Pour les étudiants étrangers : Copies de tous les diplômes obtenus avec traduction légale + Extrait d'acte de naissance	X	
Pour les étudiants titulaires d'un bac étranger hors EEE, dont le français n'est pas **la langue officielle et jamais inscrit dans l'enseignement supérieur français : fournir l'Attestation de niveau de français**	X	
Avis d'imposition (ou de non imposition) 2024 et 2025 ainsi que la déclaration de 2026 pour les domiciliés fiscaux en France depuis plus 2 ans (rattachés au foyer fiscal)	X	X
Certificat de scolarité année précédente (si inscrit à l'UPVD en 2025/2026)	X	X
Carte d'assurance maladie pour les Québécois	X	X
Notification de bourse du Gouvernement Français (BGF)	X	X

Etudiants en LPRO et M1, ne pourront se réinscrire qu'après validation de l'année.